

# Les Emplois d'Avenir dans les Régies de Quartier et les Régies de Territoire

Un engagement partagé  
pour l'emploi  
des jeunes



emplois d'avenir

POUR L'EMPLOI, TOUS ENSEMBLE

CNLRQ  
Régies de Quartier et Régies de Territoire

Comité National  
de Liaison des  
Régies de Quartier



54 avenue Philippe Auguste  
75011 Paris  
T 01 48 05 67 58  
F 01 48 05 38 67  
accueil@cnlrq.org  
www.regiedequartier.org

# L'Accord-cadre Etat/CNLRQ pour les Emplois d'Avenir

L'Accord-cadre reconnaît l'engagement des Régies dans les quartiers prioritaires et les réponses qu'elles développent, en particulier pour l'emploi des jeunes.

Signé par le Premier ministre, associant les ministères concernés, il pose les principes et modalités qui s'appliquent aux Régies sur l'ensemble du territoire, afin d'accompagner le déploiement des Emplois d'Avenir en lien avec le service public de l'emploi.

- « Créer globalement **1 500 emplois d'avenir** en trois ans dans les activités mentionnées.

**La contribution financière de l'Etat est de 75% du SMIC horaire brut.**

- Encourager et soutenir l'émergence, au sein des Régies, de projets permettant de développer de nouvelles activités pour l'emploi des jeunes.

- Aider à monter les actions de formation indispensables à la professionnalisation, à mobiliser les financements des collectivités territoriales, du plan de formation, de l'OPCA UNIFORMATION.

- Développer toutes synergies possibles avec des opérateurs publics et privés permettant de couvrir tout ou partie du coût résiduel et d'envisager le maintien des activités et postes correspondants »...



Clotilde Bréaud,  
présidente du CNLRQ

Les responsables des Régies de Quartier et des Régies de Territoire implantées au cœur des quartiers populaires savent combien le taux de chômage des jeunes, particulièrement de ceux qui sont peu ou pas du tout « qualifiés », est réellement alarmant. Ils ont pu constater que beaucoup de ces jeunes, refusant les stages et les formations sans débouchés explicites, recherchent avant tout un travail. Au fil du temps, ils

ont su initier des activités intéressantes ces jeunes et comportant des modes opératoires adaptés à leurs besoins. Aussi, le Réseau des Régies a décidé de s'engager pleinement dans le nouveau dispositif *Emplois d'Avenir* qui offre, par sa durée et la perspective d'accès à des métiers valorisés socialement, une véritable expérience professionnelle.

Ce vademecum s'inscrit dans le programme d'appui aux Régies, mis en place par le CNLRQ, qui porte sur la production d'outils d'information, la mutualisation des savoir-faire, la professionnalisation des acteurs et qui repose sur la mobilisation de l'expertise développée dans le réseau en matière d'encadrement des jeunes.

## Son ambition :

- aider à l'application des dispositions de l'Accord-cadre passé entre le CNLRQ et l'Etat ;
- montrer la spécificité de l'engagement des Régies fondé sur leur projet associatif ;
- enfin, développer de nouvelles opportunités d'activités et d'emplois pour les jeunes en s'appuyant sur les accords conclus par le Réseau, tel que celui passé avec l'Union Sociale pour l'Habitat (USH).

Diffusé auprès d'autres associations partenaires des Régies, ce document constitue un outil pour partager et cumuler les expériences. Il pourra contribuer, par un travail collectif, à enclencher une autre dynamique économique d'avenir.

# Les Emplois d'Avenir, ce que dit la loi...

Références : Loi n° 2012-1189 du 26 octobre 2012 ; Décret n°2012-1210 et 1211 du 31 octobre 2012 ; Circulaire DGEFP n° 2012-20 et n° 2012-21 ; Questions/Réponses DGEFP du 10 avril 2013  
Guide de l'employeur [http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Guide\\_Employeur.pdf](http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/Guide_Employeur.pdf)

## Pour qui ?

Les jeunes de 16 à 25 ans.

- Jusqu'à 30 ans pour les personnes disposant de la reconnaissance de Travailleur Handicapé
- sans diplôme,
- titulaires d'un BEP/CAP ou équivalent, en recherche d'emploi depuis 6 mois au cours des 12 derniers mois,
- ou, jusqu'à Bac+3 pour les jeunes résidant dans les territoires prioritaires, en recherche d'emploi depuis 12 mois au cours des 18 derniers mois.

Les EA s'adressent aux jeunes qui ont le plus de difficulté pour accéder à une première expérience professionnelle. Dans les zones prioritaires où les difficultés d'accès à l'emploi sont les plus prononcées, la Loi aménage les conditions et fixe un objectif de 30% des EA dans les zones urbaines (ZUS), rurales (ZRR), les DOM et certains bassins d'emplois.

- L'emploi à temps partiel est admis avec l'accord du jeune et du référent du SPE.
- La durée de travail initiale peut être augmentée dès lors que les conditions le permettent : le contrat et la demande d'aide peuvent être modifiés en ce sens.

## Quel contrat ?

CDI ou CDD d'un an renouvelable jusqu'à 3 ans.

Le principe est l'emploi à temps plein de 35 heures.

## Pour quels projets ?

Sont précisés dans un « dossier d'engagement et de suivi » signé avec le salarié et le référent du SPE (Mission locale...) :

- le contenu du poste - contrat de travail, descriptif des activités/missions, position dans la structure employeur...
- les conditions d'encadrement et de tutorat dans la structure - désignation d'un tuteur, modalités du suivi...
- les compétences dont l'acquisition est visée et les actions de formation - compétences sur le poste de travail, niveau de qualification envisagé au terme de l'EA, parcours prévisionnel de formation...

Le parcours de formation est précisé après une phase d'intégration (3 mois) et actualisé au fur et à mesure.

- Les actions de formation peuvent être de différente nature : savoirs de base, adaptation au poste, formation pré-qualifiante ou qualifiante... L'organisation de l'activité doit être adaptée, les formations étant réalisées en priorité pendant le temps de travail.

## Quelle aide financière ?

Taux fixé à 75 % du SMIC brut

Pour un emploi temps plein : 1 072 euros/mois au 01/01/2013 (+ exonération cotisations patronales)

Durée de l'aide : 1 an minimum et jusqu'à 3 ans - l'aide peut être prolongée jusqu'à 5 ans pour achever une formation.

Les collectivités – Région, CG, Ville... peuvent participer au financement du coût résiduel.

## Et après ?

Deux mois avant l'échéance de l'EA : un bilan est réalisé avec le salarié et le référent du SPE.

- Des attestations d'expérience professionnelle et de formations sont remises.
- Le salarié peut être recruté en contrat de droit commun dans la structure ou chez un autre employeur.
- D'autres actions peuvent être envisagées - ex. contrat d'apprentissage...

Le Livret *Parcours & Compétences* édité par le CNLRQ peut permettre de consigner les actions de formation et de valider les différentes étapes.

# Les Emplois d'Avenir dans les Régies de Quartier et de Territoire

## ■ Un engagement fondé sur le projet **associatif**

- Au plus près des demandes sociales parmi les plus aiguës, les Régies s'adressent le plus largement à la communauté d'habitants - en particulier les jeunes - au moyen d'actions concrètes et développées en partenariat : accès à l'emploi, accueil de jeunes exclus du système scolaire, création de lieux de convivialité...

- La mise en œuvre du dispositif Emplois d'Avenir s'inscrit dans la politique d'emploi que mène une Régie, fondée sur **la Charte, le Manifeste, la Convention Collective Nationale des Régies de Quartier.**

## ■ Un principe : **l'éligibilité reconnue** au projet Régie de Quartier

**Les activités des Régies relèvent d'une mission d'utilité sociale.**

- Leurs prestations sont des supports de médiation et de sensibilisation : améliorer les relations humaines, inventer des modes de gestion urbaine partagée, construire une citoyenneté active sur le territoire.

- Les conditions définies par **la convention d'engagements Etat/CNLRQ pour les Emplois d'Avenir** se réfèrent au **statut associatif et à l'utilité sociale** du projet Régie de Quartier - indépendamment du conventionnement sur le champ de l'IAE.

**Le taux de prise en charge des EA pour l'ensemble des activités** visées dans la convention Etat/CNLRQ (gestion urbaine de proximité, médiation, jardins urbains...) **est de 75%** du SMIC horaire brut



### **REGIE TERRITORIALE DE SERVICES DU LIBOURNAIS (33)**

**Domaine :** Gestion Urbaine de Proximité (GUP).

**Poste :** Opérateur polyvalent entretien - espaces verts - peinture.

**Mission :** Participation aux prestations au sein des équipes de la Régie.

**Contrat :** CDD de 3 ans. Temps plein.

**Projet avec le salarié :**

- découverte des secteurs d'activités,
- définition du projet professionnel, expérience, formations pré-qualifiantes (jusqu'à 400 heures),

→ *chèque-formation « EA » du conseil régional,*

- accès VAE possible à l'issue des 3 ans.

**Financement de l'activité :** prestations vendues - marchés Ville et bailleur social (ESH).

### **REGIE INTER-QUARTIERS DE NEVERS - ASEM (58)**

**Domaine :** Environnement - Lien social.

**Poste :** animateur polyvalent.

**Mission :** Accueil/gestion d'une boutique solidaire, coordination et développement d'ateliers (informatique, réparation/cyclo, etc.).

**Contrat :** CDD de 3 ans. Temps plein.

**Projet avec le salarié :**

- accompagnement du projet professionnel suite à un service civique.

**Financement de l'activité :** CUCS, Région, ventes des produits...

→ *En 2013 : création de 2 postes d'éco médiateurs en EA.*

## ■ Des domaines d'activités et métiers valorisants

Le dispositif Emplois d'Avenir permet de construire une expérience professionnelle significative, et ainsi d'accéder à une qualification ou de la renforcer. Les activités supports du projet, émergentes ou existantes, démontrent :

- **la richesse du contenu du poste, des missions et des compétences développées ;**
- **la capacité financière à maintenir le poste sur la durée du dispositif - si possible à le pérenniser au-delà - par la mobilisation de ressources marchandes et/ou non marchandes ;**
- **les dispositions prises en termes de professionnalisation et d'actions de formation.**

### 1- Les activités de mise en valeur de l'Environnement et d'Animation du lien social

- **Animateur Jardin, Animateur Mobilité...**

### 2- Les activités sur le champ du Développement Durable

- **Eco médiateur, Coordinateur « DD »...**

recommandation : CDI privilégié en raison de l'activité et du projet.

### 3- Les services de Gestion Urbaine de Proximité

- **Opérateur entretien - maintenance du patrimoine/espaces publics...**

recommandation : CDD possible en raison de l'activité - il s'agit de favoriser l'implication des jeunes sur leur cadre de vie et de permettre le croisement générationnel.

### 4- Les métiers de la Médiation

- **Correspondant de nuit/jour, Agent de paisibilité/médiation aux abords de lieux publics...**

recommandation : CDI privilégié en raison de l'activité et du projet.

### 5- Les activités de Services à la Personne

- **Opérateur polyvalent petits travaux, Aide administratif/informatique à domicile...**

recommandation : CDI privilégié en raison de l'activité et du projet.

### 6- Les métiers Administratifs

- **Assistant administratif, Aide-comptable...**



### **REGIE IMPULSION, CARVIN (62)**

**Domaine :** Développement Durable.

**Poste :** Agent-animateur de tri.

**Mission :** Valorisation des déchets de chantiers de construction de logements (OPH Pas-de-Calais Habitat).

**Contrat :** CDD de 3 ans. Temps plein.

**Projet avec le salarié :**

- préparation métier Opérateur / Agent de tri / Valoriste,

- CAP (Opérateur des industries de recyclage).

**Financement de l'activité :** Région ; prestation vendue (marché OPH).

→ *En 2013 : création de 23 postes en EA (environnement/ espace public).*

### **REGIE DE QUARTIERS EUREQUA, LYON (69)**

**Domaine :** Lien social.

**Poste :** Accompagnateur de personnes âgées.

**Mission :** Transport de personnes âgées à mobilité réduite pour des sorties collectives et/ou individuelles.

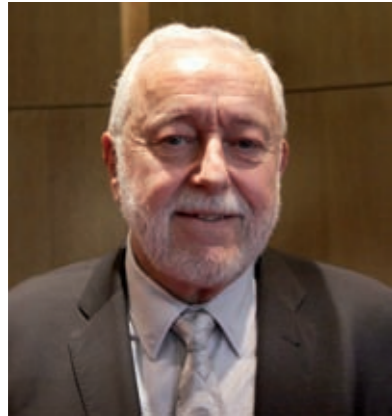
**Contrat :** CDD d'1 an renouvelable. Temps plein.

**Projet avec le salarié :**

- suivi et accompagnement sur les formations-métiers liés aux transports de personnes.

**Financement de l'activité :** Ville, CG, Acsé.

## Des partenaires aux côtés des Régies



Jean-Louis Dumont, président de l'Union Sociale pour l'Habitat (USH)

### Pourquoi l'USH a-t-elle souhaité contribuer au programme Emplois d'Avenir ?

Il y a plusieurs bonnes raisons. Tout d'abord, les organismes HLM sont des acteurs économiques et sociaux concernés par cette question majeure de société de l'emploi des jeunes en difficultés d'insertion professionnelle. De fait, ces jeunes habitent nos résidences. Les organismes contribuent d'ailleurs de longue date aux actions d'insertion

L'engagement porté par le programme Emplois d'Avenir a conduit à la conclusion d'accords nationaux afin de soutenir les activités et projets des Régies et de favoriser un effet d'entraînement.

### ■ l'Union Sociale pour l'Habitat

par l'économie, avec les Régies de Quartier notamment. Ensuite, les organismes HLM sont souvent confrontés au vieillissement de leurs équipes. Miser pour la relève sur cette jeunesse, en disposant des aides et des moyens de formation et de qualification que propose le programme Emplois d'Avenir est une vraie opportunité.

### En quoi les services relevant de la gestion urbaine de proximité peuvent-ils être le support d'Emplois d'Avenir ?

La gestion urbaine de proximité propose par nature des emplois « d'utilité sociale » ciblés par les Emplois d'Avenir, qui sont indispensables à la qualité du cadre de vie et à la qualité du lien social

dans les quartiers. Ils contribueront au « mieux vivre ensemble », qui est une ambition fondamentale des HLM.

### Comment la convention de partenariat USH/CNLRQ apporte-t-elle des réponses à ces besoins ? Quelles coopérations possibles entre un Bailleur et une Régie ?

Elle présente l'intérêt de s'appuyer sur des projets communs HLM/Régies pour favoriser les Emplois d'Avenir au bénéfice des quartiers. Les formes de coopérations sont multiples : prestations de services, pré-qualification des jeunes par les Régies, construction commune de parcours de formation...

L'accompagnement du projet des jeunes recrutés passe par un effort soutenu en matière de formation.

- **Formations d'adaptation au poste, comme tout salarié, pour développer les connaissances et compétences en lien avec l'activité exercée :** les EA ont un accès identique au Plan de formation du Réseau, aux formations du Projet qualifié de la branche Régies de Quartier - ex. éco gestes, habilitation électrique, stages acteurs...
- **Formations spécifiques selon les activités, le poste occupé, le profil et projet professionnel :** découverte des métiers, savoirs de base, approfondissement des connaissances...
- **Formations qualifiantes et d'aide à l'insertion professionnelle :** ex. actions préparatoires à un emploi.

*Le CNLRQ propose un appui dans l'ingénierie des projets de formation.*

## ■ des fonds dédiés par l'OPCA UNIFORMATION

1- **Former avant l'embauche :** cofinancement Uniformation – Pôle emploi de la **Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE)** pour les connaissances et compétences nécessaires à la prise de poste.

2- **Former en cours d'emploi :** **prise en charge des coûts pédagogiques** (jusqu'à hauteur de 40 euros HT/h. pour les Régies de moins de 10 ETP et de 25 euros HT/h pour les autres) et des frais annexes (selon les barèmes de l'OPCA). Un formulaire unique EA et un appui pour les demandes de co-financement.

3- **Accompagner les jeunes via le tutorat :** **aide pour l'exercice de la fonction tutorale** (périodes de professionnalisation), **formation des tuteurs** et **accompagnement tutoré** (formation en interne encadrée par le tuteur).

**Des cofinancements (Conseils régionaux...) pourront compléter et couvrir les besoins de formation.** Le conseiller Uniformation peut être consulté.



Robert Baron et Nadine Goret, président et vice-présidente d'Uniformation

### Qu'est ce qui a présidé à l'engagement volontariste d'Uniformation dans le dispositif Emplois d'Avenir ?

Le Conseil d'administration d'Uniformation s'est prononcé dès décembre 2012 sur son engagement dans le soutien aux Emplois d'Avenir, y voyant le moyen d'insérer solidairement des jeunes éloignés de l'emploi, de les intégrer dans des parcours professionnels leur permettant de découvrir les métiers et les valeurs qui animent



les employeurs et les salariés de l'économie sociale et solidaire. Uniformation a d'ores et déjà mobilisé pour l'année 2013 près de 30 millions d'euros pour le financement des formations indispensables à l'intégration des jeunes dans un emploi durable.

### La formation est un axe majeur du programme et des actions du CNLRQ. Comment Uniformation intervient-il aux côtés des Régies ?

Uniformation ne veut pas être un simple financeur pour les employeurs, mais plutôt leur proposer des outils pour **faciliter la mobilité des jeunes** et

leur insertion professionnelle. L'Opcia identifie des parcours de formation possibles pour les jeunes, en appui des Missions locales, finance la formation du jeune avant son entrée en poste si cela s'avère nécessaire et une fois en poste. Il finance également différentes formes de tutorat pour renforcer au mieux les chances d'intégration du bénéficiaire sur le marché du travail. Nous envisageons le tutorat comme la clef de réussite du dispositif Emplois d'Avenir et nous envisageons même un tutorat externe, pour des employeurs qui ne pourraient dans un premier temps assurer le tutorat dans leur entreprise.

Courant 2013, Uniformation s'attachera à proposer à ses adhérents des offres de formations clés en main, des formations de tuteur, des informations métiers et parcours de formation associés, ainsi qu'un calculateur permettant de déterminer les conditions de financement de la formation professionnelle sur le site dédié aux Emplois d'Avenir.



## Benoît Hamon, ministre délégué à l'Économie sociale et solidaire et à la Consommation

### A quels enjeux répond le programme Emplois d'Avenir ?

Avec les Emplois d'Avenir, le gouvernement s'est doté d'une arme très puissante dans la bataille contre le chômage. En quelques mois, ce sont 15 000 contrats de travail qui ont été signés entre des employeurs et des jeunes principalement peu ou pas qualifiés, car ce sont les plus durement touchés par le chômage.

Dans les zones urbaines sensibles et les zones de revitalisation rurales, peuvent aussi être recrutés à titre exceptionnel des jeunes jusqu'à Bac+3, eu égard à leurs difficultés particulières d'accès à l'emploi. La moitié des contrats signés jusqu'à présent ont été conclus par des employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire, au premier titre desquels les Régies de Quartier. Le secteur de

l'ESS fait la preuve de son exemplarité, ce que je tiens à saluer au nom du gouvernement. L'ESS recèle un potentiel très important d'emplois à forte utilité sociale et non délocalisables. C'est cette économie territorialisée, qui répond à des besoins sociaux non satisfaits, qu'au-delà de l'emploi des jeunes, le gouvernement a tenu à soutenir par le programme Emplois d'Avenir.

### En quoi propose-t-il une réponse complémentaire des autres dispositifs de contrats aidés ?

Contrairement aux contrats aidés précaires du précédent gouvernement, les Emplois d'Avenir sont de véritables emplois, à temps plein, principalement en CDI, parfois en CDD, mais toujours d'une durée longue (en majorité trois ans et toujours plus d'un an). L'effort des employeurs est également très important s'agissant de l'accompagnement des jeunes recrutés et de leur formation.

Je suis très vigilant à ce que d'une part, les emplois proposés permettent aux jeunes d'acquérir ou de se voir reconnaître des compétences pendant la durée du contrat et d'autre part, à ce que les employeurs s'engagent à penser l'après, soit en pérennisant l'activité, soit en nouant des partenariats pour faciliter le passage à un autre emploi.

### Au sein de l'Économie Sociale et Solidaire, les Régies de Quartier développent un projet et un modèle économique atypiques. Comment l'Etat souhaite-t-il

### encourager la reconnaissance des modèles économiques des acteurs de l'ESS ?

Je prépare actuellement un projet de loi relatif à l'ESS, qui la reconnaîtra comme étant un modèle économique créateur de richesses et d'emplois durables. Le périmètre du secteur sera stabilisé, permettant une meilleure identification des acteurs de l'ESS, qui pourront bénéficier plus facilement qu'aujourd'hui de financements pour se développer, notamment lorsqu'ils innovent socialement. Ils pourront également développer leur activité à travers un effort conséquent s'agissant du recours par les acheteurs publics aux clauses d'insertion.

Les Régies de Quartier sont, de par leur nature associative et leur projet tant social qu'économique, au cœur de l'ESS. Sur le territoire, les relais sont les préfets de région, auprès desquels agissent des correspondants ESS, mais également les préfets de département et les services déconcentrés de l'Etat tels que les DIRECCTE ainsi que les directions de la cohésion sociale. Bien entendu, le service public de l'emploi, notamment les missions locales, est également mobilisé. Enfin, nous attendons beaucoup des chambres régionales de l'économie sociale et solidaire, pour travailler main dans la main avec les pouvoirs publics et les collectivités locales au changement d'échelle de l'ESS, dans toutes ses formes : associative, coopérative, mutualiste et d'entrepreneuriat social.

